

## ORGANISATION en HAUTE-GARONNE

### LE **PASS** **SPORT** POUR LES ASSOCIATIONS

[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021. Ce dispositif vient ainsi soutenir les associations sportives en sortie de crise sanitaire.





C'est une aide financière pour la famille qui inscrit son enfant dans un club sportif.



Les enfants éligibles doivent être âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 et bénéficiaire d'une des allocations suivantes :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- L'Allocation de l'Education de l'Enfance Handicapée (AEEH)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)



La famille qui présente, au club, le courrier reçu de la CAF témoignant de son éligibilité, bénéficie d'une **réduction** immédiate de 50 € **dès l'inscription** de son enfant **entre le 1<sup>er</sup> Juillet et le 31 octobre 2021.**

## PROCEDURE pour les ASSOCIATIONS

➔ La demande de subvention est à faire sur le 'Compte asso'

1/ Accéder au 'compte Asso' pour ajuster l'identité du club pour le Pass'sport, puis :

- a/ Aller sur l'onglet 'saisir une subvention'
- b/ Cliquer sur « voir les informations administratives de l'asso »
- c/ Aller dans 'identité' puis 'autre identité'
- d/ Cocher la case 'structure volontaire au dispositif Pass'Sport'
- e/ Cliquer sur le rond vert à droite pour enregistrer

2/ Revenir au menu d'accès au compte asso (via retour en arrière) et effectuer une demande de subvention.

- ➔ Dans le 'nom du dispositif' choisir 'Pass'Sport' (dernière ligne du menu déroulant)
- ➔ A l'écran suivant un formulaire apparaîtra.
- ➔ Compléter ce formulaire avec les informations demandées des jeunes éligibles au dispositif Pass'Sport (nom, prénom, etc ...)

3/ Les services DRAJES/SDJES recevront ces demandes et après instruction, transmettront les montants de paiement au CDOS 31.

➔ Pour chaque enfant, l'association, conserve une copie de la lettre de la CAF (relative à la rentrée 2021) justifiant de l'éligibilité au Pass'Sport.

➔ le CDOS 31 procédera au virement de la somme correspondante vers chaque association, en fin de mois de septembre et octobre 2021.

**Des vérifications de l'éligibilité seront effectuées en amont du virement**

### Les contacts :

CDOS 31 :	cdos31@cdos31.org	05 62 24 18 03
Norbert ENDTZ :	norbert.endtz@cdos31.org	05 62 24 18 32
SDJES 31 :	sdjes31@ac-toulouse.fr	05 36 25 86 37 06 70 86 36 47